

ANIMATIONS, CULTURE

ASSOCIATIONS

L'École de Musique du Pays de Montrésor



rouvre ses portes le lundi 8 juin

Depuis le début du confinement, les professeurs de l'école de musique ont conservé le contact à distance avec leurs élèves,

par des moyens divers qui ont permis à ces derniers de poursuivre la pratique de leur instrument et leur formation musicale. Mais si le travail à distance a fait beaucoup de progrès, chacun sait que rien ne remplace les cours traditionnels, la présence physique des enfants et de leurs enseignants. C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir à nouveau accueillir tous les élèves qui le souhaitent, en accord avec les mairies de Montrésor et de Genillé.

Cette rentrée se fera bien évidemment dans le respect d'un protocole conforme aux recommandations sanitaires en usage dans les établissements d'enseignement artistique.

JUILLET-AOÛT

Les Nuits Solaires s'allumeront dans une version très allégée cette année :



les éclairages au sol et sur la berge, le mapping sur la façade du château et les bandes son.

Ce travail sera effectué par des techniciens intermittents et un artiste, donc des professionnels.

Pas d'animation le mercredi, pas de piste de danse, pas de jeux de société, pas de concours des arbres et pas d'installation lumineuse qui demandaient l'intervention des bénévoles.

Même dans ces conditions la balade au bord de l'Indrois les soirs d'été reste un moment plein de charme et de poésie à l'image de notre village de Montrésor. On vous attend !

Organisé par Montrésor se Raconte.

22h-Minuit du 1^{er} juillet au 31 août 2020

13, 14, 15, 16 AOÛT

Fête des Peintres et des Sculpteurs

Après quelques inquiétudes sur son déroulement, vous retrouverez la fête des peintres avec des adaptations dans la circulation du public et les mesures de protection, en fonction de la situation sanitaire en août. Un beau moment en perspective qui est attendu par les artistes et le public.

Boîte à livres

NOUVEAU : depuis la mi-mai, sur la place de la mairie, «la Cabane à Livres», offerte par la commune par l'Amicale de Commerçants et Artisans de Montrésor, met à votre disposition des livres gratuitement.



Prenez, gardez, échangez ou déposez à volonté !

Y seront prochainement disponibles des documents touristiques pour la visite du village.

EN JUIN, JUILLET ET AOÛT



Domaine de la Grenadière

La Grenadière de Montrésor organise des balades gratuites

d'une heure chaque mercredi pour mieux connaître la culture de la vigne avec une dégustation de nos nouveaux vins.

Rendez vous à 11h au bureau d'Information touristique de Montrésor.

Retrouvez nos vins à Montrésor : chez Proxi, aux Trésor des Cardeux et au bureau d'Information touristique.

Dégustation des cuvées 2019 à la Grange aux Vignes, route de Nouans sur RDV 06 85.47.37.62 thierry.touratier@hotmail.fr

Réouverture des vestiboutiques de la Croix-Rouge

Loches : 06 68 84 07 77

Loché : 06 82 37 53 70 ou 02 47 92 78 40.

Les Vesti-Boutiques sont ouvertes les mercredis de 14h-16h30 et les samedis 10h-12h.

Tennis

Le club de tennis de Genillé (affilié FFT) propose des cours de tennis à partir de la rentrée de septembre prochain. Ces cours, ouverts aux enfants (débutants ou expérimentés) comme aux adultes (hommes, femmes, débutants ou expérimentés), sont assurés par un enseignant professionnel certifié (AMT). Coût pour l'année (30 séances) : 135€ Ajouter le prix de la licence : - enfants (<18 ans) 20€ (en 2020) - adultes : 29€ (en 2020)

La 1^{ère} année, l'adhésion au club est offerte (enfants/étudiants : 35 €, adultes : 50€). Cette adhésion donne un accès illimité aux courts extérieurs de Genillé (réservation en ligne par TEN'UP, l'application fédérale).

Renseignement : Eric Jeanneau (06 62 75 81 26).

tc.genille@fft.fr - tennisgenille.fr - Facebook : Genille Tennis



Préparons Noël !

avec le Comité d'Animation Montrésorien

En plus des décorations habituelles de fin d'année, nous proposons pour 2020 de réaliser des saynètes en bois et décorations en différents matériaux. Des ateliers vont être créés dès la mise à disposition du local communal 12, Grande Rue.



Autre projet, la mise en place d'un Calendrier de l'Avent pendant les vingt-quatre jours précédant Noël. Ce projet ne pourra se réaliser qu'avec l'accord et la coopération des habitants (propriétaires ou locataires) disposant de fenêtres ouvrant sur les rues du centre-bourg.



Le principe est de mettre en scène des objets ou une décoration derrière une fenêtre éclairée à partir de la tombée de la nuit. Le premier décembre, la fenêtre numéro 1 s'allume, puis le deux, la fenêtre numéro 2 et ainsi de suite jusqu'au vingt-quatre décembre et la fenêtre numéro 24.

Pour plus de renseignements et si vous souhaitez participer, inscrivez-vous auprès de :

Jeannette MARTEAU au 06 81 20 26 35

Rendez-vous les mercredi et samedi de 14h30 à 16h30 à l'ancien garage.

LE PETIT

Montrésorien

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS COMMUNALES

N°3 - ÉTÉ 2020



EDITO DU MAIRE

Montrésoriennes, Montrésoriens,

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez accordé en mars dernier, à la nouvelle équipe municipale. Dans le contexte de confinement, le conseil municipal n'a pu s'installer que fin mai. Vous trouverez ici l'organisation de nos différentes commissions. Nous souhaitons ouvrir les projets à tous : les groupes de travail seront ouverts aux habitants et un budget participatif vous sera prochainement proposé.

J'espère que chacun a pu au mieux passer cette période de confinement qui, par l'isolement ou les difficultés économiques, a pu être difficile à vivre. Il faut rester vigilant sur la situation sanitaire et les incertitudes planent encore sur l'avenir, notamment sur la saison touristique pour notre village.

Cette crise a été révélatrice des fragilités de nos sociétés mais a aussi rappelé, à ceux qui l'avait oublié, les atouts de nos territoires ruraux. Ainsi, plus que jamais nous devons mettre en œuvre les mesures pour s'assurer d'un développement durable de notre territoire et amplifier nos solidarités locales en privilégiant nos commerces de proximité ou nos producteurs locaux.

Des projets précédemment entérinés viennent d'être réalisés : réfection du parking du château, des toilettes publiques, des écoulements des eaux pluviales à Montigny... Nous poursuivons les améliorations du centre bourg avec prochainement la sécurisation des piétons et la révision des marquages au sol. Le règlement de notre secteur sauvegardé sera bientôt validé et une opération d'aide à la restauration des façades vous sera proposée.

Des projets plus importants sont à l'étude ou en préparation : géothermie sur nappe, réaménagement de la zone de l'impasse de la Ronde, production d'énergie, réaménagement de l'école, stationnement des touristes, création d'une recyclerie... Nous vous tiendrons informés de leur avancement dans la lettre trimestrielle.

La qualité de notre cadre de vie et nos labels sont l'affaire de tous, ainsi un cahier au secrétariat et le mail de la mairie restent ouverts à vos remarques et suggestions.

Au-delà des services municipaux, se sont les efforts de chacun : investissement associatif, entretien de son pas de porte, civisme, fleurissement, entraide... qui participent à la qualité de vie de notre village.

Ainsi, dans cette période difficile, plus que jamais, nous avons besoin de retrouver une synergie entre toutes les bonnes volontés au service de notre village.

LE MAIRE
Frédéric GAULTIER

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Développement durable et transition énergétique

Luc POUIT - 1^{er} adjoint
Jean-Jacques Lalieux
Thierry Touratier

Communication, Développement économique Urbanisme et aménagements touristiques

Catherine PIVET - 2^{ème} adjointe
Pascal Couratin - 3^{ème} adjoint
Isabelle Perry
Jean-Jacques Lalieux
Gilles Mousny

Finances, ressources humaines et administration

Frédéric GAULTIER
Luc Pouit
Pascal Couratin
Gilles Mousny

Espaces verts, voirie, sécurité, fleurissement.

Jean-Jacques LALIEUX
Martine Porcheron
Sophie Souverin
Pascal Couratin

Appel d'offre

Frédéric GAULTIER
Luc Pouit
Catherine Pivet
Martine Porcheron
Sophie Souverin
Gilles Mousny

Travaux et bâtiments communaux / Patrimoine

Pascal COURATIN - 3^{ème} adjoint
Jean-Jacques Lalieux
Gilles Mousny
Martine Porcheron

Social et écoles

Sophie SOUVERIN
Martine Porcheron
Franck Gallais

Culture, animations, tourisme et sport

Thierry TOURATIER
Gilles Mousny
Franck Gallais
Isabelle Perry

AVAP (secteur sauvegardé)

Frédéric GAULTIER
Catherine Pivet
Isabelle Perry

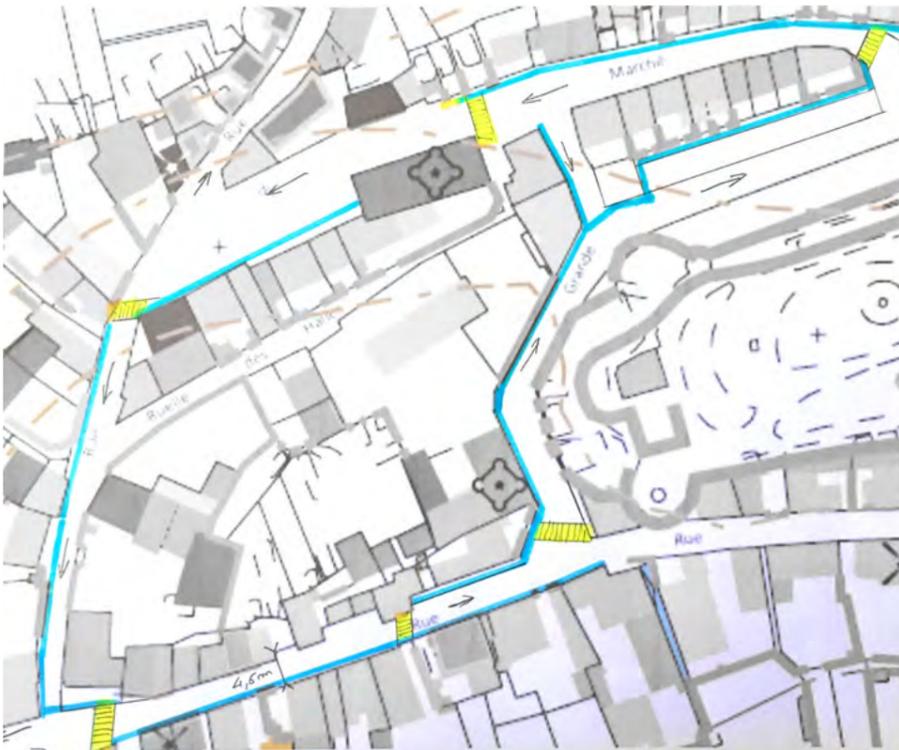
Commission liste électorale

Gilles MOUSNY

VOIERIE



Réfection du parking du château



Projet de cheminement piétonnier : sécurisation des piétons et révision des marquages au sol

MÉDIAS

Un téléfilm à Montrésor...

Vous devriez retrouver des caméras dans les rues du village, fin août. France 3 a choisi Montrésor comme décor d'un prochain téléfilm policier avec une ou deux célébrités...

Tournage vidéo sur les Balcons de l'Indrois

L'Office de Tourisme produit un nouveau film de promotion de la destination Sud Touraine qui mettra en scène une famille avec une petite fille. Ce film participera d'une belle campagne de communication déployée de fin juin à mi-août. Une scène aura lieu Montrésor sur les Balcons de l'Indrois (tournage le lundi 15 juin avec drone).



Nouvelle page Facebook réservée aux informations municipales

Taper «Mairie de Montrésor» dans le moteur de recherche Facebook.



Réfection de la voirie devant l'entreprise Ribreau à Montigny afin de faciliter la circulation et les écoulements.

Modification du stationnement Grande Rue (N°8 à 18) :

A partir du 15 juin, nous vous informons de la fin du stationnement alterné dans la partie ouest de la Grande Rue.

Le stationnement se fera exclusivement du côté pair du N°8 au N°18 de la rue.

FLEURISSEMENT



Avec le retour du printemps, les activités de fleurissement de la commune ont été l'une des premières activités d'après confinement de nos employés communaux. L'hiver a permis la fabrication de nouveaux bacs qui viennent s'ajouter à ceux fabriqués l'an passé.

Le concours 2020

Aidez nous à compléter nos efforts en fleurissant vos maisons et jardins, votre travail sera récompensé par notre traditionnel concours de fleurissement.

Nous comptons sur vous pour contribuer à donner des couleurs à nos jardins et fenêtres en 2020 !

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projet de géothermie sur nappe et de photovoltaïque : Montrésor s'engage dans sa transition énergétique

La géothermie sur nappe, c'est quoi ?

C'est aller chercher de l'eau, dans la nappe du sous-sol, à environ 50 mètres de profondeur. Cette eau est à environ 15°, et grâce à une pompe à chaleur (PAC) l'échange thermique se fait avec l'eau du réseau de chauffage. L'échange thermique terminé l'eau pompée de la nappe est réinjectée dans celle-ci.

MONTRESOR s'engage dans sa transition énergétique, en cohérence avec le plan climat de notre Com-Com.

Cet engagement est global et donc se placera sur plusieurs points

1) Production d'énergie photovoltaïque sur notre nouveau local technique et l'ancien centre de tri de la poste, ainsi que des ombrières pour voitures.

Actuellement, nous sommes dans la

phase d'étude de faisabilité technique. Cette production se situera «Impasse de la Ronde», il est, aussi, prévu le raccordement d'une borne de recharge électrique.

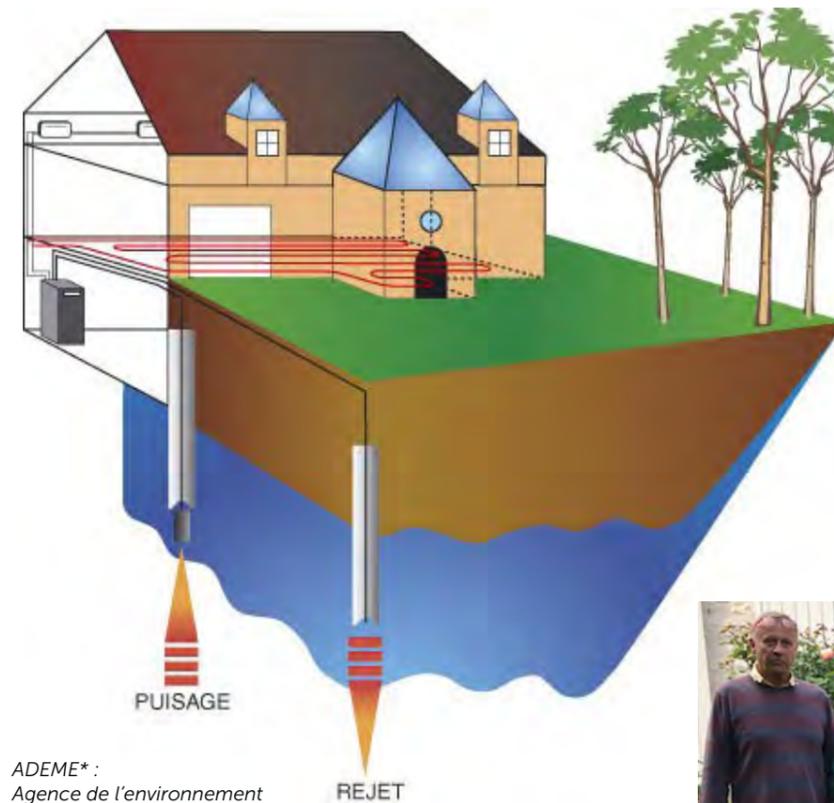
2) Combattre la précarité énergétique de nos locataires par un renforcement de l'isolation du bâti.

3) Décarboner, en apportant une énergie renouvelable, la géothermie sur nappe.

Cette technique chauffera et rafraichira nos bâtiments administratifs, nos logements locatifs ainsi que notre école.

4) Réduire la consommation, de notre éclairage public, par l'utilisation de led et d'une mise en lumière, plus fine, de nos monuments.

SCHEMA DE GÉOTHERMIE SUR NAPPE



ADEME* : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Notre équipe en visite sur le site de géothermie de Loché-sur-indrois, le samedi 13 juin



CHRONIQUE

Nous venons de rencontrer l'ingénieur en efficacité thermique ainsi que l'ingénieur hydrogéologue, pour la faisabilité technique de notre projet. Nous avons rendez-vous, dès les jours prochains, avec nos partenaires pour le financement et surtout les subventions, sachant que l'ADEME*, la région et la Communauté de Communes soutiennent très fortement ce genre de dossier.

Suite au prochain numéro...

CIVILITÉ

Les animaux dans le village :

Les chiens doivent être tenus en laisse. Il faut veiller à ce qu'ils ne détruisent pas les massifs de fleurs et ne déposent pas d'excréments sur la voie publique, les trottoirs ou parcours publics.

Artisans, commerçants, associations, si vous avez une information à faire passer dans le prochain bulletin, merci de les transmettre à : mairie-montresor@wanadoo.fr

Participez à la réduction de nos déchets :

La nouvelle équipe municipale souhaite accompagner ceux qui veulent réduire leurs déchets, donner une nouvelle vie à des objets qui encombrer nos greniers, nos caves en les échangeant, les rénovant, les proposant à d'autres gracieusement.

Cette remise en fonction pourrait se faire lors d'ateliers, de partage de connaissance, de savoir-faire...

Si, comme moi, vous êtes motivé pour ne plus jeter mais, donner, partager, échanger... merci de prendre contact pour créer ensemble une équipe écocitoyenne à Montrésor.

Thierry Touratier 06.85.47.37.62 thierry.touratier@hotmail.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 - Mercredi et samedi de 9h à 12h

23 Grande rue - 02 47 91 43 00 - mairie-montresor@wanadoo.fr

Je participe aux commissions municipales ouvertes

COMMISSIONS À CHOISIR (règlement au dos) :

• Environnement, énergies et développement durable :

Montrésor s'engage dans sa transition énergétique, venez participer à ce projet qui engage notre avenir.

• Développement économique et urbanisme – Communication :

Des projets pour améliorer la qualité de notre environnement et son esthétique pour le bien-être des habitants, pour séduire les touristes et attirer de nouveaux habitants.

• Espaces verts, voirie et fleurissement :

L'Un des Plus Beaux Villages de France se doit d'être entretenu et fleuri. C'est un travail de tous les instants qui nous permettra de conserver ce prestigieux label.

• Social et école :

En collaboration avec les structures existantes sur le territoire, Montrésor veille aux bien-être de ses habitants : enfants, personnes âgées ou vulnérables, familles en difficulté...

• Culture, animations, tourisme et sport :

Avec seulement 350 habitants Montrésor propose une offre culturelle et touristique importante. Venez grossir les rangs des bénévoles qui travaillent toute l'année pour le rayonnement de notre village.

• Travaux, bâtiments communaux et patrimoine :

On projette, on devise, on planifie, on échafaude, on rénove, on bâti... si les chantiers vous intéresse, rejoignez la commission travaux et participez à la préservation de notre patrimoine...

Je soussigné :

Nom Prénom

Adresse

Mail Tél

souhaite participer à la commission (indiquez un ou plusieurs souhaits dans l'ordre de préférence)

Vous pouvez accompagner votre souhait d'un petit commentaire.

1

2

3

Complétez cette page, datez et signez le règlement au verso puis renvoyez votre demande par mail, par courrier ou déposez-la directement au secrétariat de mairie 23 Grande Rue – 37460 Montrésor.

Règlement du fonctionnement interne des commissions municipales ouvertes

Préambule L'article L.2121-22 du Code général des Collectivités (CGCT) prévoit la possibilité pour les Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des projets et des délibérations.

La mise en place de commissions municipales ouvertes s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les habitants.

Article 1 : Définition des commissions ouvertes

Par délibération, le Conseil Municipal fixe le nombre et les intitulés des commissions. Les commissions sont créées pour la durée du mandat municipal.

De nouvelles commissions peuvent être créées en cours de mandat en fonction des besoins et sur délibération du Conseil municipal.

Toutes les commissions prennent fin avec la fin du mandat des élus du Conseil municipal.

Article 2 : Composition des Commissions ouvertes

Les membres sont des élus municipaux, des habitants et des responsables d'associations.

Des personnalités extérieures peuvent être invitées à titre d'expert.

Dans chaque commission, le nombre de personnalités extérieures ne doit pas dépasser le nombre de conseillers municipaux.

Par délibération, le Conseil municipal désigne les élus membres des commissions ouvertes qui siègent pendant la durée du mandat municipal.

Par délibération, le Conseil municipal désigne parmi une liste de candidats, les membres non élus municipaux pour chaque commission.

Les candidatures des membres non élus municipaux doivent parvenir en mairie au plus tard le 30 juin 2020 pour les commissions mises en place lors du Conseil municipal du 02 juin 2020.

Les candidatures doivent se faire à l'aide du formulaire disponible en mairie et distribué à la population.

La liste des commissions ouvertes est la suivante

- Environnement, énergies et développement durable
- Communication, développement économique et urbanisme
- Espace vert, voirie et fleurissement
- Social et école
- Culture, animations, tourisme et sport
- Travaux, bâtiments communaux et patrimoine.

Article 3 : Objectifs et missions

En amont du Conseil municipal, les commissions sont un outil commun de réflexion, de travail et de proposition. Elles permettent d'associer les citoyens à la vie de la commune, et de favoriser leur dialogue avec les élus, de faire appel aux compétences de la société civile et plus généralement, de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens.

Les délibérations du Conseil municipal ne sont pas soumises à un passage obligatoire préalable par les commissions.

Article 4 : Fonctionnement

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions. Le Président désigne parmi les élus municipaux membres de la commission, le vice-Président de la commission qui pourra le représenter et sera chargé de la coordination de la commission.

Les thèmes traités, les délais, les plannings de réunion et les modalités de compte-rendu sont établis dans chaque commission. Le vice-Président organise le travail du groupe, anime les travaux, veille au bon déroulement des séances, au respect des délais et des budgets, s'assure du compte-rendu des débats ainsi que de leur validation. Il fait le lien avec les adjoints dont les délégations sont liées aux thèmes étudiés en commission. Les accès aux services de la mairie se font exclusivement via les élus.

Article 5 : Obligation de réserve et Engagement

Chaque membre de commission ouverte est tenu individuellement à l'obligation de réserve, et ne peut en aucun cas communiquer sur les travaux de la commission à l'extérieur sans autorisation du Maire ou du vice-Président de la commission.

Le membre de la commission s'engage à défendre l'intérêt général et non des intérêts particuliers. Le membre se doit d'être respectueux des personnes et des débats contradictoires.

En cas de non-respect de ces obligations ou d'absences répétées et non justifiée aux réunions, le Conseil municipal pourra décider de son exclusion.

Chaque membre de commission ouverte s'engage à respecter le présent règlement de fonctionnement, en y apposant ci-dessous sa signature précédée de la mention «Lu et approuvé».

SIGNATURE